CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E78259** **VALABLE JUSQU'AU** **19/06/2027**

ÉDITÉ LE 28/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1998

Forme juridique : SARL

Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MULHOUSE 98 B 669
Siret : 420 891 210 00023
Code NACE : 4333Z
Numéro caisse de congés payés : 4020428
Assurance Responsabilité Travaux :
ABEILLE IARD & SANTE 79062212

Assurance Responsabilité Civile :
ABEILLE IARD & SANTE 79062212
Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : BURGER

12 RUE FRANCOIS WITTERSBACH
68300 SAINT-LOUIS

Téléphone : 03 89 69 73 44 **Fax :**
Portable : 06 60 51 10 41
Responsabilité légale :
BURGER FRANCK GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Site Internet : http://www.carrelage-burger.fr
E-mail : contact@carrelage-burger.fr

Effectif moyen : 11 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 539 486 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6312	Carrelages - revêtements - mosaïques (Technicité confirmée)	11	15/05/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

28/04/2026 11:24

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.